

EXTRAIT N° DEL2025_18

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le vingt-quatre avril deux mil vingt-cinq et sous sa présidence.

Etaients présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Jean-Pierre GRILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaients absents et représentés : Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Gilles DAENEN), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Gwenaël PERONNET), Jonathan DROY (a donné pouvoir à Patricia ALBONETTI), Rabah DRISSI (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRILLET), Myriam MALEVRE (a donné pouvoir à Myriam EL BAI), Florence QUILLET (a donné pouvoir à Christine NUNES-MANSO), Bruno DESEQUELLE (a donné pouvoir à Patrick DACNENBERGHEN).

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).
Le nombre de présents est de 22 et le nombre de votants 29.
Myriam EL BAI est désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : OPAH RU : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE 7-9 RUE DE L'ABREUVOIR

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,
Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,
Vu le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2017-2022, adopté par le Conseil départemental des Yvelines, le 1^{er} octobre 2018,
Vu les statuts de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,
Vu le programme local de l'habitat intercommunal 2018-2023, adopté par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise le 14 février 2019,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_06 du 19 décembre 2024 arrêtant le projet de deuxième Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) 2025-2030,
Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville - Opération de revitalisation du territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise avec l'Etat et les communes de Mantes-la-Jolie, Limay, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines et Poissy, et les organismes partenaires, en date du 11 février 2021,

Vu la délibération n°CC_2022-04-14_18 du Conseil communautaire, en date du 14 avril 2022 autorisant la signature de la convention OPAH-RU,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2022 autorisant la signature de la convention OPAH-RU,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du 23 septembre 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 février 2025 approuvant le nouveau règlement d'attribution des aides de la Ville pour le financement de travaux de réhabilitation et des diagnostics techniques nécessaires à la réalisation de ces travaux,

Considérant que la demande de subvention pour la réalisation d'un diagnostic de performances énergétiques et l'élaboration d'un projet de plan pluriannuel de travaux au 7-9 rue de l'Abreuvoir à Meulan-en-Yvelines s'inscrit dans le dispositif de l'OPAH-RU,

Considérant que le dossier du syndicat de copropriétaires « L'Abreuvoir » est complet,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Stéphanie PRIGENT ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 2 000€ au syndicat de copropriétaires « L'Abreuvoir » pour la réalisation d'un diagnostic de performances énergétiques et l'élaboration d'un projet de plan pluriannuel de travaux au 7-9 rue de l'Abreuvoir dans le cadre de la réhabilitation du bâti.
- **PRECISE** que le versement de cette subvention sera effectué à la livraison du rapport sur présentation des factures acquittées.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 30 avril 2025

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-PORESCU

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le 05/05/2025

ID : 078-217804012-20250430-DEL2025_18A-DE

